

RESEAU FEDERAL SPORT ET HANDICAPS

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré : le Pôle « Sport scolaire et handicap »



Projet
« Sport scolaire
et Handicap »



Contexte

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) est la fédération sportive scolaire des écoles primaires (maternelles et élémentaires) publiques. Elle est aussi le secteur sportif scolaire de la Ligue de l'enseignement. L'USEP est la quatrième fédération sportive française avec 800 000 licenciés dont 60 000 adultes. Elle organise des rencontres multisports sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

En tant qu'association complémentaire de l'école, l'USEP est à la fois un mouvement pédagogique, associatif et sportif. Son projet sportif et éducatif vise à «participer à la construction d'une société plus égalitaire et plus solidaire par le sport scolaire»¹.

L'USEP s'inscrit dans le développement « d'une culture sportive singulière », qu'elle définit par «la citoyenneté au cœur du projet, la valorisation de la mixité sous toutes ses formes (sociale, de genre, de territoire...) et l'accès de tous à la pratique sportive»¹. Il s'agit de contribuer à l'éducation de chaque enfant, et ce dès la maternelle, dans la logique de l'école inclusive.

¹ - Extrait du projet sportif et éducatif (PSE), disponible sur le site de l'USEP: www.usep.org

Le Pôle national « sport scolaire et handicap » de l'USEP

Ce Pôle, né en 2006, se fixe pour objectif de systématiser la prise en compte du handicap dans toutes les actions et productions sportives de l'USEP, du niveau national à l'échelon local. Il regroupe des membres de l'USEP (élus et techniciens) ainsi que des partenaires identifiés comme ressources sur la thématique du handicap : Pôle ressources national sport et handicaps (PRNSH), fédérations sportives spécifiques, Union nationale du sport scolaire (UNSS), éditions EPS, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA). Ce Pôle national est décliné dans certains comités régionaux et départementaux au travers de commissions Sport scolaire et handicap pilotées par l'USEP. Celles-ci ont pour mission d'engager des actions de terrain par l'intermédiaire de rencontres sportives proposant des adaptations en réponse à des situations singulières.

Parallèlement, certains comités participent à des Pôles territoriaux pilotés par un partenaire de l'USEP (Education nationale, Union nationale sport scolaire, Fédération française handisport, Fédération française du sport adapté,...).

cette adaptation des pratiques est principalement matérielle et/ou humaine. Moins de la moitié des comités déclarent adapter leurs pratiques au niveau des dispositifs et contenus ce qui laisse apparaître une marge de progression certaine.

3. Très peu de comités départementaux sont mobilisés dans le champ de la formation (14) alors que les comités expriment un besoin en formation important. Compte tenu de ce constat, l'USEP engage une réflexion nationale sur la formation et un accompagnement des associations et comités de manière à mettre en place progressivement une logique de réseau dynamique et une interaction entre ces associations.

4. L'évolution des partenariats sportifs et leur déclinaison dans les territoires montrent que la FFH et la FFSA restent les acteurs les plus sollicités, de façon équivalente à ce qui avait pu être observé au travers de l'enquête 2010. Il existe relativement peu de conventionnements locaux, ce qui n'empêche pas pour autant les partenariats locaux. Dans les territoires, le besoin d'outils pédagogiques et de formations est important, ce qui influence la nature des interactions locales. En effet, les comités départementaux USEP se rapprochent des acteurs ressources identifiés en fonction de leurs besoins et des compétences de chacun.

Sur la base des enseignements issus de cette enquête, l'USEP souhaite axer son action sur la structuration territoriale partenariale et l'implantation de commissions sport scolaire et handicap. Pour cela, elle va accompagner les comités dans cette démarche.

Crédits photos : USEP

Réalisation : PRNSH - Décembre 2015
Stéphane de Leffe, Chargé de mission



Pôle Ressources National

Coordonnées :

PRNSH - CREPS du Centre
48, avenue du Maréchal Juin - 18000 BOURGES
Tel : 02 48 48 06 15
contact@prn-sporhandicaps.fr
www.handicaps.sports.gouv.fr
www.handiguide.sports.gouv.fr

Pôle Ressources National Sport et Handicaps

@PRNSHANDICAPS

Cet évènement doit également permettre la mise en place d'une formation de formateurs USEP au plan local. Le projet est initié par les services départementaux de l'éducation nationale en partenariat avec le comité départemental USEP du Cher. L'objectif de cette action est de développer des rencontres sportives accessibles dans le département. En effet, l'USEP nationale est particulièrement attachée à ce que ces journées « sport et handicaps : de l'école à l'université » accentuent la poursuite de la prise en compte du handicap dans les différents comités sportifs USEP du territoire.

Des besoins d'évolutions entendus

Début 2015, compte tenu du niveau d'avancement de son projet sport scolaire et handicap et des 10 ans de la loi 2005, l'USEP a estimé nécessaire de dresser un état des lieux de son action pour envisager des perspectives d'actions répondant à l'évolution du contexte. Une enquête nationale a été adressée aux 102 comités départementaux parmi lesquels 73 ont répondu. Les enseignements de cette enquête ont été mis en perspective avec ceux des deux enquêtes précédentes, en 2007 et 2010. Il ressort de ces travaux plusieurs éléments importants :

1. Tout d'abord, la sensibilisation au handicap à l'USEP s'est développée. Elle nécessite d'être dépassée par la mise en œuvre de pratiques adaptées pérennes plus pertinentes. Cela implique de faire de la formation un axe d'intervention prioritaire pour les années à venir dans le champ du handicap..

2. En effet, si la plupart des comités déclarent accueillir des enfants en situation de handicap dans leurs activités,

Interview de Patrick Morel, élu responsable du dossier « Sport scolaire et handicap »

«Nous voulons que chaque enfant soit éduqué et devienne un citoyen libre et éclairé du monde dans lequel il vit. Il nous faut pour cela tout mettre en œuvre pour que chaque enfant réalise une relation à soi, et une relation aux autres, riches et constructives. L'expérience des activités physiques qui induisent simultanément pratique et réflexion, permet d'assurer à chacun, quelles que soient ses singularités, ses besoins spécifiques, l'accès à ces deux dimensions. Mais au fond, rien de nouveau, si ce n'est qu'il s'agit d'étendre au champ du handicap et des personnes en situation de handicap ce qui peut sembler si naturel et si évident par ailleurs... C'est bien là faire un pas de plus vers le concept d'inclusion... Il ne s'agit plus aujourd'hui de savoir « si » tous les enfants peuvent ou doivent participer en tant que sportifs à la rencontre USEP mais bien de répondre à la question : comment?».

Remerciements à Pascale BOURDIER, adjointe à la direction nationale de l'USEP et à Patrick MOREL, élu national chargé du dossier sport scolaire et handicap.

Le « projet sport scolaire et handicap » de l'USEP

L'USEP « fixe les grands axes de son projet pour la réalisation d'actions valorisantes et enrichissantes pour tous les enfants et ce, en partenariat avec les familles et le projet de vie de l'enfant »².

- Permettre l'accès au sport scolaire à tous les enfants, sans distinction d'aucune sorte.
- Permettre la découverte et la pratique de la vie associative pour tous en vue d'un épanouissement personnel dans le cadre d'une vie sociale active.
- Concevoir des rencontres sportives USEP accueillant des enfants en situation de handicap dans le plein rayonnement des valeurs de respect, tolérance et solidarité.
- Mettre en place des dispositifs adaptés s'appuyant sur les compétences et les capacités des enfants dans la pratique sportive et associative (nécessitant parfois une compensation).
- Proposer des situations équitables, favorisant la réussite de tous et conservant l'enjeu sportif.
- Sensibiliser l'ensemble des enfants à la question du handicap dans le cadre de la conduite de réflexions, de pratiques, d'échanges, de débats...

Pour atteindre ces objectifs, l'USEP s'appuie lors de ces rencontres sportives organisées, sur son réseau territorial, les associations d'écoles, les encadrants (enseignants-animateurs USEP, enseignants spécialisés, éducateur, personnels des établissements spécialisés), les partenaires identifiés localement...

I. Les rencontres sportives

L'USEP propose des rencontres adaptables dans la forme et dans le contenu. Celles-ci favorisent l'enrichissement de chacun par la reconnaissance de la singularité de chacun. Les rencontres inclusives sont des événements qui participent au projet de vie des enfants.

II. La formation

L'USEP forme les membres des associations sportives scolaires à l'encadrement de ce public spécifique (aspects règlementaires et pédagogiques notamment). A terme, l'ensemble des formations contribuera à l'accès des personnes en situation de handicap aux pratiques sportives et à leur participation effective.

III. Les partenariats

Si l'USEP est identifiée comme une ressource majeure en ce qui concerne le sport scolaire et le handicap, elle s'appuie sur les partenaires fédéraux que sont les fédérations sportives spécifiques.

²- Extrait du projet « Sport scolaire et handicap USEP »

³- Disponible sur <http://www.lesproductionsdugolem.com/usep/html/references.html>

Il s'agit d'agir en complémentarité de compétences pour un enrichissement mutuel, comme le précise la Charte du sport scolaire³ proposée par l'USEP.

IV. Les pratiques à mutualiser

La mutualisation des expériences, des démarches et des outils est un levier d'action majeur. La mobilisation du site Internet de l'USEP, de la revue «EJ-enjeu» ainsi que la diffusion de la mallette «sport scolaire et handicap» permettent de porter à la connaissance du plus grand nombre les ressources et les initiatives locales.

Un outil pédagogique : la mallette «sport scolaire et handicap»



La mallette « sport scolaire et handicap » de l'USEP a vu le jour il y a 6 ans, née du besoin d'accompagner les enseignants, les éducateurs, les animateurs USEP dans la mise en place des attendus de la loi pour l'égalité des chances, du 11 février 2005. Elle a obtenu un trophée de l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) en 2010. Actualisée en 2015, la nouvelle version est désormais disponible sous format numérique. L'INSHEA, associé à la réalisation de cette nouvelle mallette, devient un partenaire majeur.

La mallette « sport scolaire et handicap » est une boîte à outils. Elle est une ressource pour les actions de formation conduites dans le réseau de l'USEP et de ses partenaires. Cette nouvelle édition est complétée par de nouveaux outils et de nouvelles mutualisations d'expériences locales. Elle comprend :

- des documents de référence, fondateurs d'un cadre cohérent,
- des ressources permettant une meilleure connaissance du public, des structures d'accueil, de l'organisation du « sport scolaire et handicap »
- des fiches d'outils, de réflexions, d'analyses pour sensibiliser au handicap,
- des fiches de jeux et d'activités sportives pour rendre la pratique accessible et adaptable à tous,
- des fiches d'analyse de pratiques et rencontres sportives pour inciter à la création et à l'adaptation nécessaire à chaque situation,
- des supports de communication,
- des exemples d'expériences, d'actions conduites dans les associations, départements ou régions.

Un outil partenarial : la charte « sport scolaire et handicap »

Cette charte a été signée par une quinzaine d'organisations dont la FFH, la FFSA, l'USEP et l'UNSS. Les signataires envisagent la pratique sportive comme constitutive de l'éducation de chaque enfant pour la satisfaction de son développement physique et considèrent la pratique associative comme favorable à son apprentissage de la vie sociale dans la perspective d'un accès progressif à la citoyenneté. Les signataires souhaitent que, de manière collective et concertée, une politique du sport scolaire pour tous soit impulsée par la collaboration active entre les associations, organismes et institutions qu'ils représentent, au niveau national comme au niveau local. L'objectif est notamment de permettre un accès des personnes en situation de handicap aux rencontres de sport scolaire et aux associations des écoles qui les organisent.

Pour cela, les signataires de la charte affirment la nécessité de mutualiser les ressources et les savoir-faire, leur volonté de collaborer à la conception d'outils d'accompagnement, leur décision d'accompagner les projets relatifs aux pratiques sportives scolaires inclusives, leur détermination à participer aux actions d'information et de formation à destination des encadrants du sport scolaire.

Un événement national vecteur de développement local : la journée «Sport et handicaps de l'école à l'université» du 2 décembre 2015



Durant l'année scolaire 2015-2016 le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche organise l'Année du sport de l'école à l'université (ASEU), afin de promouvoir la pratique sportive des jeunes et de mobiliser la communauté éducative autour des valeurs véhiculées par le sport. Cette opération nationale de promotion du sport pour tous doit permettre la construction d'actions partenariales et fédératrices. De nombreux partenaires se sont engagés pour porter ce projet au nombre

desquels figurent notamment le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et ses pôles ressources nationaux, des fédérations sportives scolaires et universitaires, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et des fédérations sportives civiles telles que les fédérations françaises de Basket Ball, de Handball, d'Athlétisme, de Badminton, ou de Football. Ces fédérations valides ont un partenariat fort avec l'USEP qui se matérialise par des actions partagées régulières. C'est dans ce contexte que le ministère chargé des sports et le Pôle ressources national sport et handicaps ont organisé les 2 et 3 décembre 2015 à Bourges, deux journées dédiées à la valorisation et à l'accessibilité des pratiques sportives des jeunes en situation de handicap.

Souhaitant prendre toute sa place dans cet événement, le Comité départemental USEP du Cher a sollicité un accompagnement de l'USEP nationale pour travailler à une meilleure prise en compte des élèves du primaire en situation de handicap. Plusieurs temps d'échanges ont permis à ce comité de confirmer l'évolution de son projet associatif et d'envisager qu'une offre de pratiques sportives régulières pour des enfants en situation de handicap soit réellement intégrée aux activités des associations sportives du département.

Les outils développés par l'USEP au plan national ainsi que leur présentation de bonnes pratiques transposables ont contribué à la mobilisation du comité départemental. Ainsi, les services départementaux de l'Éducation nationale et le comité départemental USEP ont mené un travail commun pour identifier les lieux de scolarisation des élèves du primaire inscrit en cycle 3. Cette recherche géographique a mis en évidence que la cartographie des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ne coïncide pas avec celle des associations USEP du département. Une piste de développement a ainsi été identifiée.

Pour la journée du 2 décembre 2015, l'USEP nationale a proposé une démarche au comité départemental USEP du Cher en vue de construire une rencontre accessible et valorisante pour tous. En partenariat avec l'éducation nationale, la rencontre a été préparée en amont. C'est à partir de la connaissance des besoins éducatifs particuliers des enfants que les enseignants et les organisateurs ont apporté progressivement des adaptations les plus pertinentes possibles pour rendre la rencontre et les pratiques sportives accessibles.

Cette rencontre a été organisée sous une forme permettant de valoriser l'implication de chaque enfant. Deux pratiques sportives (boccia et course aux points) sont proposées, encadrées par les organisateurs USEP, l'équipe départementale EPS et des animateurs des fédérations sportives spécifiques (FFH et FFSA). Les enseignants proposeront, à posteriori de la rencontre USEP, un débat permettant d'inscrire l'évènement dans la continuité.